



*Les Bénévoles en Aides Humanitaires Juridiques et
Judiciaires en collaboration avec la Commission des
Droits de l'Homme du Cameroun antenne régionale du
Littoral*



RAPPORT DE

ATELIER DE

RENFORCEMENT DES

CAPACITES EN DROITS DE

L'HOMME DU 4 JUILLET

2025





Bénévoles en Aides Humanitaires
Juridiques et Judiciaires
Commission Nationale des
Droits de l'Homme



ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN DROIT DE L'HOMME

Vendredi 4 Juillet 2025 dès 7h30
A Bali derrière l'école publique sis siège de
commission des droits de l'homme

FRAIS D'INSCRIPTION :

5.000 FCFA ~ BAHUJIENS
10.000 FCFA ~ AUTRES

OM: #150*47# 895599
BAHUJ
MOMO: *126*4# 823874

LES FORMATEURS



Me CHUISSEU
Avocat/Chef
d'antenne des
BAHUJ



Mr AMANYE
Chef d'antenne de
la CDHC

Thèmes abordés

*Les principes
fondamentaux des
Droits de l'Homme*

*Les mécanismes
Internationaux et
Nationaux de protection*



*La promotion et la défense des
droits humains*



*Les stratégies de plaidoyer et
de mobilisation*

Des ateliers pratiques au programme

☎ 692.20.36.13
654.25.82.72

✉ BAHUJ@gmail.com

🌐 www.Bahuj.Org
www.CDHC.Littoral.com

PROGRAMME :

Horaires	Activités	Responsables
PHASE D'OUVERTURE		
09h00-9h45	Arrivée et installation des participants	Protocole
10h00-10h30	- Exécution de l'hymne national - Mot de la Déléguée d'arrondissement de DDHI - Allocution de circonstance du Chef d'Antenne - Pause-café	
PHASE INTRODUCTIVE		
10h30-11h00	- Présentation des participants - Rappel des objectifs de la formation - Présentation de la méthode de travail - Désignation d'un <i>time keeper</i> et des rapporteurs	Le Chef d'Antenne
11h00 – 11h45	Module 1 : Les fondamentaux sur les Droits de l'homme et des peuples (définition, caractéristiques, catégories, responsabilités, instruments et mécanismes)	Équipe pédagogique (CA et cadre assermenté)
11h45– 12h30	Exercice en plénière : Sur la base du texte proposé, identifier les droits en cause, les détenteurs desdits droits et les débiteurs d'obligations. Situer les responsabilités des uns et des autres et les sanctions encourues à la lumière des instruments de protection des Droits de l'homme.	
12h30-13h30	Module 3 : La surveillance des Droits de l'homme - La notion de surveillance (<i>monitoring</i> en anglais) - Les modes de surveillance : auditions, enquêtes, investigations, documentation et alerte - La prise en compte des principes de discrétion, de réserve et de confidentialité dans la surveillance des Droits de l'homme	Équipe pédagogique (CA et cadre assermenté)
13h30-14h00	Jeux de rôle / Simulation : La qualification juridique des faits constitutifs de violations des droits de l'homme et l'appropriation des exigences éthiques et déontologiques liées à la collecte, à l'exploitation et à la conservation des informations relatives aux cas de violations des Droits de l'homme.	
PHASE DE CLÔTURE		
14h00-15h00	- Évaluation des connaissances - Mot du représentant des participants - Remise des attestations de fin de formation aux participants - Photo de famille	Protocole
	Fin des travaux	

LES FORMATEURS :



Chef d'antenne de la Commission
des Droits de l'Homme du Littoral



Chef d'antenne des Bénévoles en Aides
Humanitaires, Juridique et Judiciaires
du Littoral



MODULE 1 : LES FONDAMENTAUX SUR LES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

➤ Définition

Les droits de l'homme sont l'ensemble des prérogatives qui sont reconnus à chaque un être humain en raison de leur nature humaine et dont-ils sont inhérents et inaliénables.

➤ Caractéristiques

Les droits de l'homme mets en exergue le droit à l'égalité et le droit à la non-discrimination (langue, sexe, rang social, ethnie, religion).

➤ Catégories

Nous avons d'une part les droits civiques et politiques (droit à la liberté et droit à l'identité) et d'autre part les droits sociaux, économiques et culturels (qui sont dits droits créances notamment le droit au loisir, le droit à l'emploi, le droit à l'éducation, le droit au logement, le droit à la propriété, le droit à la santé), les droits nouveaux.

➤ Responsabilités

La responsabilité ici appartient à l'Etat. Ce dernier a la responsabilité de respecter, protéger et réaliser les droits de l'Homme.

➤ Instruments

Nous avons principalement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les instruments spécifiques tels que : les conventions (sur les droits de l'enfant, sur l'élimination de toutes les formes de discrimination), les chartes (sur les droits et bien-être de l'enfant), les protocoles (MALABO et MAPUTO), les accords internationaux, les pactes (relatifs aux Droits socio-économique et culturels).

➤ Mécanismes

Nous avons d'une part, Les commissions des Droits de l'Homme qui et d'autre part, nous avons la Cour Africaine des Droits de l'Homme qui sanctionne les violations aux différentes transgressions aux droits de l'Homme.

MODULE 2 : EXERCICE EN PLENIERE

Sur la base du texte proposé identifier les droits en cause, les détenteurs desdits droits et les débiteurs d'obligation, situer les responsabilités des uns et des autres et les sanctions encourues à la lumière de ces instruments de protection des droits de l'Homme.



MODULE 3 : LA SURVEILLANCE DES DROITS DE L'HOMME

➤ La notion de surveillance (monitoring)

La surveillance est le fait de veiller, d'observer (directement sur le terrain appelé In situ et indirectement à travers des outils tels que les médias, les caméras de surveillance, la documentation) et de contrôler le comportement, les actions une personne ou un groupe de personne afin de prévenir les risques.

➤ Les modèles de surveillance

- **Audition** : procédure au cours de laquelle une personne est entendue pour recueillir des informations, témoignages ou des déclarations sur une affaire.
- **Enquête** : diriger par un enquêteur, c'est celui qui en vertu de principe d'objectivité décide de mener des investigations pour obtenir structuré les faits.
- **Investigation** : nous avons les faisceaux d'indices qui mettent en œuvres des indices spatio-temporels.
- **Documentation** : c'est l'étude des indices et des éléments de preuve afin d'établir les faits ou les circonstances d'un évènement.
- **Alerte** : il s'agit de transmettre l'information à l'autorité compétente afin qu'il se charge de l'affaire.

➤ La prise en compte des principes dans la surveillance des Droits :

- **Discrétion** : c'est un principe éthique et professionnel qui vise à maintenir la discrétion sur les informations personnelles ou sensibles confiées ou découvertes dans l'exercice d'une enquête.
- **Reserve** : ce principe signifie que certaines informations ou documents ne peuvent être divulgués ou utilisés sans autorisation préalable.
- **Confidentialité** : cela consiste à protéger les informations personnelles et sensibles des individus ou des organisations contre toute divulgation non autorisée.

Module 4 : Jeux de rôle / simulation

La qualification juridique des faits constitutifs de violation des droits de l'homme et l'appropriation des exigences éthiques et déontologiques liée à la collecte, à l'exploitation et à la conservation des informations relatives aux cas de violations des droits de l'homme.



REMISE DES ATTESTATIONS :











PHOTO DE FAMILLE :



ANNEXES :











REMERCIEMENT :



Nous tenons à remercier sincèrement **Me CHUISSEU Boris** (Chef d'antenne des Bénévoles en Aides Humanitaires, Juridiques et Judiciaires du Littoral {**BAHUJ**}) et **Mr AMANYE BOTIBA** (Chef d'antenne de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun du Littoral {**CDHC**}) pour l'initiative de cette formation qui était une opportunité à ne surtout pas manquer. Cela a permis à aux participants de renforcer leurs connaissances dans le domaine des Droits de l'Homme et d'en savoir plus sur la pratique. Cette formation a été particulièrement appréciée de tous tant à la qualité de l'enseignement qu'à la manière dont vous avez rendus les concepts complexes accessibles à tous.